

**Finale de la Coupe de France
de la Montagne VHC à TURCKHEIM**

11 et 12 octobre 2008

RÈGLEMENT PARTICULIER

ATTENTION :

**Clôture des engagements :
Lundi 29 Septembre 2008 à minuit.**

**Publication de la liste des engagés :
Jeudi 2 Octobre 2008 à 14h00**

Permanence jusqu'au Jeudi 9 Octobre 2008 à 20h00 :

Tél. +33 (0)388.25.63.50

Fax : +33 (0)388.25.80.76

à partir de Vendredi 10 Octobre 2008 : port +33 (0)612 64 45 21

***Cette finale comporte une épreuve de doublure dénommée 1°course de côte de Régularité
Historique Sportive de Turckheim***

SOMMAIRE :

- I Organisation de la Course
- II Assurances
- III Concurrents et pilotes
- IV Voitures et équipements
- V Publicités
- VI Sites et infrastructures
- VII Déroulement de l'épreuve
- VIII Pénalités
- IX Classements
- X Prix

I - ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB D'ALSACE ET DU RHIN organise les 11 et 12 Octobre 2008, avec le concours des municipalités de Turckheim, 3 Épis et Niedermorschwihr et sous le patronage de l'Automobile Club d'Alsace une épreuve automobile Nationale à Participation Etrangère Autorisée (NPEA) de Véhicules Historiques de Compétition appelée :

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES COURSE DE COTE VHC 2008

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Lorraine-Alsace et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation N°235 en date du 24/07/2008.

Adresse du secrétariat de l'épreuve

Pour tout renseignement sur l'épreuve, les intéressés devront s'adresser à :

**Association Sportive de l'Automobile Club
d'Alsace et du Rhin,
5 Avenue de la Paix,
F-67000 STRASBOURG
Tél. +33 (0)388.25.63.50 - Fax : +33 (0)388.25.80.76
Internet : <http://www.asacar.eu>
e-mail : asacar@automobileclub.org**

Comité d'organisation

- Président : Philippe RUBIGNY, Président de l'ASACAR
- Membres :
Mmes Fabienne KAUFMANN, Aurélie KIRMANN, Pati ZUMSTEG
MM. Richard WALTHER, Bernard DELLENBACH, Xavier DESSAIGNE, Daniel HAEFFELIN, Guy HELLER, Franck MADER, Arsène MATTERN, Francis MILLER, Jean-Jacques SICHLER, Philippe WINTER, Charly ZUMSTEG.

1.1p Officiels de l'épreuve

	Nationalité		Nationalité
Collège des Commissaires Sportifs		Médecin Chef :	
Président :		Dr Claude GUTZWILLER	F
Mr. Jacky CLEMENT	F	Responsable de la mise en place des Secours :	
Membres du Collège :		Franck MADER - Guy HELLER	F
Jean-Marie KREMPFF	F	Responsable Ambulances :	
Francis ROMBOURG	F	Franck MADER	F
Secrétaire :		Responsables des Commissaires :	
Aurélie KIRMANN	F	Charly ZUMSTEG	F
Directeur de Course :		Chargés de Presse :	
Bernard COUSIN	F	Thomas GUINEBERT	F
Directeurs de Course Adjoint :		Arnaud SCHOHN	
Serge MISTRÉ	F	Speakers :	
Adjoints à la Direction de Course :		Bernard DESRAY	F
Jean-Claude DUVAL pré-grille sortie parc	F	Philippe MIRAMON	F
Jean-Claude HECTOR parc haut	F	Classements :	
Yves LARA intermédiaire 25	F	Patrick SOFT	F
Jean-Charles BIDAL pré-grille départ	F	Secrétariat administratif :	
Commission Technique :		Pati ZUMSTEG	F
Responsable		Matériel :	
Christian BONIN	F	Claude GERARD	F
Membres :		Responsable liaisons radios :	
Denis DERCHE	F	Jean-Jacques HUBER	F
Robert VOISIN	F	Responsable remise des Prix :	
Chargés des Relations avec les Concurrents :		Yvette WANTZ	F
Michel LEONATE	F	Responsable Parcs :	
Bernard DELLENBACH		Philippe LEINDECKER	F
Chronométrateurs :		Responsable mise en place publicités :	
Daniel BLANQUIN	F	Julien TEIXEIRA	FF
Francine BLANQUIN	F	Coordination Ville de Turckheim :	
Hans SCHNEIDER	F	Fabienne KAUFMANN	F

Article 1.2p - Horaires :

Clôture des engagements :	Lundi 29 septembre 2008 à 24 heures.
Publication de la liste des engagés :	jeudi 2 octobre 2008
Vérifications administratives	samedi 11 octobre 2008 de 07 h 30 à 12 h 00 Foyer André, Boulevard Christian Grad, Turckheim
Vérifications techniques :	samedi 11 octobre 2008 de 07 h 45 à 12 h 30 Foyer André, Boulevard Christian Grad, Turckheim
Affichage liste concurrents autorisés à prendre part aux essais :	samedi 11 octobre à 13 h 30
Essais non chronométrés :	samedi 11 octobre de 13 h 45 à 18 h 00
Essais chronométrés :	dimanche 12 octobre 3 montées de 08 h 45 à 12 h 00
Briefing des pilotes et des chefs de poste :	samedi 11 octobre à 13 h 00 au Foyer André
Affichage des ordres de départ à la course :	dimanche 12 octobre à 12 h 30, Parc Ste-Anne à Ste-Anne.
Course :	
3 montées :	dimanche 12 octobre à partir de 12 h 30
Podium "Remise des prix" :	dimanche 12 octobre à 19 h 00, sous la tente VIP à côté de la ligne de départ.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats officiels provisoires : dimanche 12 octobre, à l'issue de la dernière montée de course, au parc fermé d'arrivée **Parc Ste-Anne à Turckheim**.

Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office) : **Parc Ste-Anne à Turckheim**.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : samedi 11 octobre à 12 h 30, local à proximité de la ligne de départ.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3p Vérifications

1.3.1p Vérifications administratives : Foyer André, Boulevard Christian Grad, Turckheim
samedi 11 octobre de 07 h 30 à 12 h 00

1.3.2p Vérifications techniques : Foyer André, Boulevard Christian Grad, Turckheim
samedi 11 octobre de 07 h 45 à 12 h 30

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'identité ou le PTH de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). Les participants étrangers présenteront la fiche d'identité ou le PTH de leur voiture et également l'autorisation écrite de leur ASN, pour autant qu'elle n'ait pas été jointe à l'inscription.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit le samedi 11 octobre à 12 h 30.

À l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais, sera obligatoirement affichée, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs, dont la réunion est prévue le samedi 11 octobre à 12 h 30.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage BERTRAND, 1 rue des Fossés à Turckheim,
Tel. +33 (0)389 270 056.

Tarif horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC

1.3.3p Pesées

Le pesage des véhicules se fera à la Caserne des Pompiers de Turckheim, suivant les conditions définies par l'Art. 254 du CSI.
Ce pesage sera libre et opérationnel dès samedi matin.

1.4p Carburant – Pneumatiques – Equipements – Numéros de Course

Voir réglementation générale des Courses de Côtes.

1.5p Dispositions particulières

1.5.1. Procédure de retour au départ :

Modalités de retour au départ : Après leur montée, les concurrents se regrouperont dans le parc ARRIVÉE, situé sur le CD 11, et regagneront le départ sur ordre du Directeur de Course et escortés par un de ses adjoints, en redescendant par l'itinéraire de la Course (à faible vitesse 30 km/h).

Après l'arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et/ou du Parc Fermé vers le paddock, tous les pilotes sont dans la stricte obligation de porter leurs ceintures de sécurité. Le port du casque est obligatoire pour les pilotes des monoplaces et biplaces et recommandé aux pilotes de voitures de tourisme. De plus, il est strictement interdit de prendre qui que se soit à bord pour le trajet de retour.

Toute infraction à ces dispositions entraînera des pénalisations de la part des commissaires sportifs, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

1.5.2. Briefing des pilotes :

samedi 11 octobre à 13 h 00, Foyer André.
La présence des pilotes au briefing est obligatoire.
Pénalité pour absence au briefing : 110 €.

1.5.3. Il est interdit de matérialiser des repères à l'aide de peinture (ou tout autre moyen) sur le parcours et/ou aux abords de celui-ci, sous peine d'une amende de 150 €.

1.5.4. Par sa participation à la manifestation, tout concurrent/ conducteur renonce formellement à toute demande d'indemnité en cas d'accident pouvant survenir aux concurrents/conducteurs ou à leur(s) aide(s) lors des essais ou de la course, de même que sur le parcours du lieu de stationnement à la piste de compétition et retour. Ce renoncement compte aussi bien vis-à-vis de la FIA, de l'ASN, de l'organisateur, que vis-à-vis des différents fonctionnaires, des autres concurrents/conducteurs ou de leurs aides.

1.5.5. Toute action promotionnelle, commerciale, de relations publiques, ou toute opération analogue sur le site ou aux alentours, de la part des participants, de leurs partenaires, ou de leurs sponsors ou de quelque organisme que ce soit, devra faire l'objet d'un accord écrit par l'organisateur.

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant à la Course de Côte de Turkheim – 3 *Épis*, ou utilisant son image ainsi que l'utilisation de films vidéos et de photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisateur et payer les droits prévus.

1.5.6. TRÈS IMPORTANT :

A L'ISSUE DE CHAQUE MONTÉE LES PILOTES DEVRONT IMPÉRATIVEMENT REGAGNER LEUR PARC CONCURRENT SOUS PEINE DE SANCTION.

D'autre part, le stationnement des voitures de compétition ainsi que des véhicules d'assistance est strictement interdit en dehors des parcs et notamment sur la voie publique et/ou sur tout espace public, sans l'autorisation expresse de l'organisateur ou de la Ville de Turkheim.

Toute infraction sera sanctionnée par une amende de 150 € et par l'exclusion du concurrent en cas de refus d'obtempérer ou de récidive.

Toute circulation, dans le cadre de la course de côte, de véhicule non immatriculé et/ou non conforme au code de la route en vigueur, devra obligatoirement se faire en convoi, sous escorte, précédé et suivi d'un véhicule de début et de fin de convoi, et ce avec l'aval de l'organisation.

1.5.7. Seuls les mécaniciens dûment identifiés et portant le bracelet officiel de l'épreuve seront autorisés à accompagner leur pilote en pré-grille, mais pas dans la zone des départs, et ce uniquement pendant la phase précédant le départ de leur pilote. Ils devront ensuite rejoindre les zones réservées aux spectateurs.

II – ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous :

Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

III – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p Engagements

Voir le règlement standard courses de côte.

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la publication du présent règlement particulier à l'adresse suivante :

**ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB
D'ALSACE ET DU RHIN
5, Avenue de la Paix
F-67000 STRASBOURG
Tél. : +33 (0)388.25.63.50
Fax : +33 (0)388.25.80.76
Internet : <http://www.asacar.org>
e-mail : asacar@automobileclub.org**

La clôture des engagements est fixée au **Lundi 29 septembre 2008 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à **350 €** et réduits à **175 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation et d'une photocopie de la 1^o et de la 8^o page de la fiche d'identité ou de la 10^o page du PTH.

FORFAIT : tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou fax 48 heures avant le départ de la course.

3.2p Licences

Voir le règlement standard courses de côte.

IV – VOITURES ET CONFORMITES

4.1p Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 80.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte VHC.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'une fiche FIA ou d'un passeport technique historique (PTH), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des courses de côtes VHC (voir France Auto : « conditions générales d'admission des voitures »

Catégorie 1 : 1919 – 1969

Catégorie 2 : 1970 – 1975

Catégorie 3 : 1976 – 1981

Catégorie 4 : Monoplaces 1919 – 1982

Catégorie 5 : Groupes B construites avant 1986

Les voitures de Groupe B avec PTH, construites avant 1986, pourront participer à l'épreuve mais ne seront pas éligibles pour la Finale de la Coupe de France.

Les pilotes des groupes étrangers doivent obligatoirement être licenciés de l'ASN qui a édité le règlement technique de la voiture utilisée.

4.2p Sécurité

Voir les dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International

La tenue des pilotes devra être conforme à l'annexe L du Code Sportif International

Les voitures de tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs

V – PUBLICITÉS

Les publicités **Obligatoires** (non rachetables) et **Optionnelles** (droits réduits, voir Réglementation générale) seront communiquées par additif.

VI – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p **Parcours**

L'épreuve se déroulera sur le CD 11, sur le tronçon suivant :

- Départ : sur le CD. 11 à 495 m Ouest de l'embranchement des D.11/D.10 (altitude. 280 m)
- Arrivée : sur le CD. 11 à 1480 m de l'embranchement des D.11/D11" (altitude. 650 m).
- Longueur du parcours : 5 200 mètres
- Dénivellation : 270 mètres
- Pente moyenne : 7.13 %

L'épreuve se déroulera en **3 montées**.

6.2p **Route de Course**

Sur CD 11

6.3p **File de départ**

Zone comprise entre le carrefour de la scierie Olry et la ligne de départ.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4p **Signalisation**

Voir réglementation générale des courses de côtes.

6.5p **Parcs Concurrents**

Parc Ste-Anne à Turckheim

Le parc concurrent sera accessible à partir du vendredi 10 octobre à 16h00.

6.6p **Parc Fermé Final**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé

Parc Ste-Anne à Turckheim.

6.7p **Tableaux d'affichage officiels :**

Les tableaux d'affichage seront placés :

pendant les vérifications, pendant les essais et la course, pendant le délai de réclamation après l'arrivée,

Parc Ste-Anne, Turckheim

Tableaux d'information :

- Pendant les essais et la course à proximité de la ligne de départ.
- Dans les parcs concurrents

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8p **Permanence**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra Salle Ste Anne, Turckheim

Samedi 11 octobre de 07h30 à 12h30

Dimanche 12 septembre de 08h00 à 11h00

Téléphone permanence : +33 (0)612 94 60 05

Centre de secours :

HÔPITAL PASTEUR, 39 Avenue de la Liberté F-68000 COLMAR - Tél. +33 (0)389.124 000.

VII – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1p **Dispositions pour la Finale**

Participation : tous les concurrents ayant participé à au moins une épreuve de la Coupe de France VHC pourront participer à la Finale

Le classement final de la Coupe de France de la Montagne VHC 2008 sera établi à l'issue de la Finale. Il prendra en compte les points acquis lors de la finale (coefficient3) plus les points des 8 meilleurs résultats.

7.2p **Ordre de départ**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Les concurrents VHC partiront avant les concurrents Régularité

Rappel : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ.

Le concurrent qui ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

7.3p **Essais**

Montée d'essai non chronométrée facultative et **Montées d'essais chronométrés** : samedi 11 octobre de 13 h 45 à 18 h 00.

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des départs à la course, le concurrent le plus lent partant en premier.

7.4p **Conférence aux pilotes (briefing)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu Foyer André, le samedi 11 octobre, 13 h 00.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.
Pénalité pour absence au briefing : 110 €.

7.5p Course

Procédure de départ : feux tricolores

7.6p Échauffement des pneumatiques

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque moyen que se soit **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LE CARREFOUR DE LA SCIERIE OLRV ET LA LIGNE DE DÉPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et est interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

VIII – PÉNALITÉS

Voir réglementation générale des Courses de Côtes.

IX – CLASSEMENTS

L'épreuve se disputera en trois montées.

Le classement s'effectuera **sur la meilleure montée de course.**

Pour prétendre être classés, les concurrents devront avoir effectué les trois montées de course

Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des trois montées pour une raison valable il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

Les classements suivants seront établis :

- un classement scratch
- un classement séparé pour chacune des catégories 1, 2, 3, 4 et 5 sans division de classe

X – PRIX

10.1p Prix :

Tous les concurrents des catégories 1, 2, 3 et 4 classés et présents à la remise des prix seront récompensés.

10.2p Coupes :

Une coupe sera remise à chaque concurrent classé des catégories 1, 2, 3, 4 et 5

Des coupes et/ou trophées seront remis à plusieurs commissaires désignés par tirage au sort.

10.3p Podium :

La remise des prix aura lieu le dimanche 12 octobre 2008 à 19h00 salle Ste-Anne à Turckheim

1ère COURSE DE CÔTE de Régularité Sportive de TURCKHEIM

11 et 12 OCTOBRE 2008
RÈGLEMENT PARTICULIER

ART. 1 RS – ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB
D'ALSACE ET DU RHIN organise les 11 et 12 octobre 2008 la

1° Course de Côte de Régularité Sportive de Turckheim

en doublure de la Finale de la Coupe de France de la Montagne
VHC 2008

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional
Lorraine-Alsace, visa xx en date du xxxxxxxx et enregistré à la
F.F.S.A. sous le permis d'organisation N°xx en date du xxxxxxxx.

Comité d'Organisation et permanence de l'Epreuve

Voir règlement particulier de l'épreuve VHC

1.1 rs – Officiels

Voir règlement particulier de l'épreuve VHC

1.2 rs – Horaires

Voir règlement particulier de l'épreuve VHC.

ART. 2 RS – VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 80.

Sont admises les voitures définies dans l'annexe K du code sportif
de la FIA et construites avant le 31 Décembre 1981.

A partir de 1919, les voitures seront réparties en 5 catégories sans
distinction de classes selon la même classification que les VHC. Le
PTH n'est pas obligatoire mais il est conseillé.

Catégorie 1 : 1919 – 1969

Catégorie 2 : 1970 – 1975

Catégorie 3 : 1976 – 1981

Catégorie 4 : Monoplaces 1919 à 1981 (1985 pour les Formules
Ford)

Catégorie 5 : Groupes B

L'utilisation d'instruments de mesure autres que les instruments de
bord d'origine est interdite.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne
satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de sa période.

ART. 3 RS – SÉCURITÉ

Un casque aux normes NF au minimum est obligatoire.

Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est
obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (ex. nylon)
sont prohibées.

ART. 4 RS – PUBLICITÉ

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International
et respect de la réglementation FFSA.

ART. 5 RS – LICENCES

Les pilotes doivent :

- soit être titulaire d'une licence conducteur valable pour l'année en
cours

- soit obtenir un titre de participation Régularité (se munir d'un
certificat d'aptitude au sport automobile de moins de 3 mois)

ART. 6 RS – ASSURANCES

Voir règlement de l'épreuve VHC.

ART. 7 RS – PARCOURS

Voir règlement de l'épreuve VHC. Le parc concurrent, l'affichage et
le parc fermé seront Place de la République à Turckheim

ART. 8 RS – INSCRIPTIONS

Voir règlement de l'épreuve VHC. Les frais de participation sont
fixés à 260 € et réduits à 130 € pour les concurrents acceptant la
publicité optionnelle de l'organisateur.

ART. 9 RS – CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications munis de leur
Permis de Conduire, licence ou titre de Participation de Régularité

ART. 10 RS – VÉRIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve VHC.

ART. 11 RS – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

11.1 rs – Dispositions Générales

Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

11.2 rs – Dispositions particulières

11.2.1 rs – Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC
partiront derrière les concurrents VHC, les voitures de catégorie 1
partant en premier, celles de la catégorie 2 en second et ainsi de
suite.

11.2.2 rs – Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée
d'essais de bout en bout.

11.2.3 rs – Test de régularité

Les pilotes doivent parcourir les « montées » de régularité dans le
meilleur temps imparti qu'ils auront réalisé lors des essais
chronométrés.

Les temps impartis minimum seront affichés au départ de
l'épreuve.

Une classification sur la base des temps réalisés par les pilotes
sera établie de la façon suivante :

- chaque seconde ou fraction de seconde au dessus du temps
imparti entraînera une pénalité de même valeur

- chaque seconde ou fraction de seconde au dessous du temps
imparti entraînera une pénalité du double de valeur

Lorsque le temps réalisé sera inférieur de 20% au temps imparti
minimum, le concurrent sera exclu

Le concurrent ne devra pas effectuer de ralentissement ou d'arrêt
pendant son test de régularité.

En tout état de cause, le temps imparti dans chaque catégorie ne
pourra être inférieur à 120% du temps réalisé par la voiture la plus
rapide dans la même catégorie VHC : ex = meilleurs temps en
catégorie 1 = 10 mn, donne un temps imparti de 12 mn pour les
voitures régularité de la catégorie 1

11.2.4 rs – Numéros de course

Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

11.2.5 rs – Échauffement des pneumatiques

Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

11.2.6 rs – Conférence aux pilotes (briefing)

Voir règlement particulier de l'épreuve VHC.

11.2.7 rs – Classements

Pour les essais :

Les essais étant considérés comme des « test d'étalonnage », ils
ne seront pas pris en compte pour le calcul des classements

Pour l'épreuve :

L'épreuve se déroulera en 2 manches, une troisième étant possible
en fonction du timing

Le classement sera établi en fonction du cumul des pénalités sur
les deux manches les moins pénalisées

Le vainqueur de chaque catégorie sera celui qui aura le moins de
pénalités

Les classements seront établis de la façon suivante : un
classement général pour chacune des catégories 1, 2, 3, 4 et .

ART. 13 RS – PRIX

Aucun prix en espèces ne sera distribué. Au minimum les trois
premiers concurrents de chaque catégorie présents à la distribution
des prix seront récompensés. En cas d'ex-aequo, l'avantage ira au
pilote de la voiture la plus ancienne.

ART. 14 RS – DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu à la salle Ste-Anne, le dimanche 12 octobre 2008 à
19h00, près de la ligne de départ.